



Domaine de Peyris
Lycée Agricole Riscle

INFORMATIONS PENSIONS ET AIDES DIVERSES

PENSIONS

Les pensions ou demi-pensions sont redevables trimestriellement.

Les avis aux familles sont expédiés un mois avant la fin du trimestre (novembre, mars, juin). Mensualisation sur **demande écrite** accompagnée d'un RIB, dès septembre auprès de l'agent comptable de l'EPL Mirande/Riscle (document joint au dossier d'inscription).

Répartition de la pension : 40% aux 1^{er} et 2^{ème} trimestre et 20% au 3^{ème} trimestre.

Les bourses accordées sont déduites des pensions ou demi-pensions.

Si le montant de la bourse est supérieur aux frais à payer, la différence est reversée aux familles.

Les absences pour maladie (15 jours consécutifs) sont décomptées sur justificatif médical.

Les périodes de stage sont déduites des pensions ou demi-pensions de 70% (circulaire ministérielle EER/ENS n° 2884 du 26/03/75).

TARIFS 2026 (en vigueur au 01/09/2026)

Tarif au ticket	4,60 €	Paieement du repas à l'unité.		
Tarifs au forfait demi-pension	Forfait annuel demi-pension jusqu'au 11 juin 2027		Tarif repas à compter du 12 juin 2027	
	Forfait 5 jours	592.00 €	Forfait 5 jours	3,70 €
	Forfait 4 jours	473.60 €	Forfait 4 jours	
	Forfait 3 jours	355.20 €	Forfait 3 jours	
	Forfait 2 jours	236.80 €	Forfait 2 jours	
Tarifs au forfait de l'internat	Forfaits annuels internat jusqu'au 11 juin 2027			
	Forfait 5 jours/ 4nuits			1664,33
	Forfait 5 jours/ 3nuits - Absence les mercredis soirs			1396,25
	Tarifs internat à compter du 14 juin 2027			
		Semaine 34	Semaine 35	Semaine 36
	Forfait 5 jours/ 4nuits	52,01 €	104,02 €	156,03 €
	Forfait 5 jours/ 3nuits (abs mercredi soir)	43,64 €	87,28 €	130,92 €

COTISATION ASSOCIATION SPORTIVE ET ALESA DU LYCEE

Une cotisation de **25 €** est demandée à chaque élève. Cette somme est à payer **par chèque** libellé au nom de l'ALESA du LPA de RISCLE et à joindre au dossier d'admission ou de ré-inscription.

Cette participation permet la mise en place d'activités sportives et culturelles au sein de l'établissement et à l'élève de bénéficier de réductions sur ces activités : équitation, cinéma, sorties ski, plage, sport...

DEMARCHES A EFFECTUER AVANT LE 31/07/2026 :

LA CARTE JEUNE REGION

Tous les élèves scolarisés en Occitanie bénéficient du dispositif carte jeune région.

Se connectez au site www.cartejeune.laregion.fr pour l'inscription en ligne et demander la carte jeune.

Cette procédure permet de bénéficier des aides : prêt de manuels scolaires, premiers équipements professionnels, IoRdi (voir dépliant joint au dossier). **L'octroi des aides est cependant soumis à la création de cette Carte Jeune Région.**

Les élèves déjà en possession d'une carte jeune doivent se connecter au site à l'aide de leurs identifiant et mot de passe pour procéder à sa mise à jour, l'établissement validera ensuite la carte jeune.

TRANSPORT SCOLAIRE REGIONAL

Les transports scolaires sont gratuits en Occitanie, pour toute inscription du 15/06 au 31/07 (participation forfaitaire de 25€ pour les inscriptions au-delà du 31/07) sur www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire

Pour toutes questions relatives aux transports scolaires s'adresser aux services régionaux des mobilités des Maisons de Région www.laregion.fr/les-maisons-de-region.

LPA de Riscle

Voie Edgar Morin 32400 RISCLE

Tél 05 62 69 72 16 • Fax 05 62 69 79 41 • lpa.riscle@educagri.fr

